



RESULTAT DU VOTE  
Nombre de votants : 23  
Voix favorables : 23  
Voix défavorables :

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Séance du 26 juin 2018

**Délibération**  
n° CA 2018 - 97

**approuvant la signature de la convention de partenariat entre  
l'Université Toulouse 1 Capitole et le Lycée Ozenne de Toulouse**

Vu le code de l'éducation pris notamment en son article L712-3 ;

**Article unique**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve la signature de la convention entre l'Université Toulouse 1 Capitole et le Lycée Ozenne de Toulouse, annexée à la présente délibération.

La Présidente du Conseil d'Administration,

Corinne MASCALA





## Convention

### Entre

#### **L'Université Toulouse 1 Capitole**

2 rue du Doyen Gabriel Marty

31042 Toulouse cedex 9

représentée par Madame Corinne Mascala, Présidente,

agissant au nom et pour le compte de l'École de Management de Toulouse

représentée par Monsieur Hervé Penan, Directeur

ci-après dénommée, l'Université ou l'École de Management de Toulouse

**et**

#### **Le lycée Ozenne**, établissement public d'enseignement secondaire et supérieur

9 rue Merly

31000 Toulouse

représenté par Monsieur Denis Demersseman, Proviseur

ci-après dénommé, le lycée Ozenne

## **Article 1. Objet**

---

L'Université Toulouse 1 Capitole et le lycée Ozenne s'attachent à développer de façon concertée et durable les relations permettant de faciliter les parcours et la réussite des étudiants appelés à les fréquenter de façon successive.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de collaboration entre l'École de Management de Toulouse (TSM) et le lycée Ozenne pour l'accès des élèves de classe préparatoire aux formations de Gestion.

## **Article 2. Formations visées**

---

Les formations retenues au titre de la convention sont les suivantes :

- Master mention Comptabilité-Contrôle-Audit
- Master mention Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel
- Diplôme Universitaire Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DUSCG)

Les programmes pédagogiques des formations sont présentés sur le site internet de TSM. Les formations sont éligibles aux contrats en alternance.

La liste des formations retenues au titre de la convention peut être modifiée par simple avenant.

## **Article 3. Eligibilité**

---

Sont éligibles au titre de la convention les élèves de 3<sup>ème</sup> année de la préparation au Diplôme de Comptabilité et de Gestion du Lycée Ozenne.

## **Article 4. Sélection des étudiants**

---

Les élèves éligibles au titre de la convention bénéficient d'une étude de dossier spécifique mise en œuvre par les équipes pédagogiques du Lycée Ozenne.

Les dossiers de candidatures des élèves du lycée Ozenne comprennent les résultats scolaires, les notes obtenues aux épreuves nationales du DCG, une lettre de motivation et une certification de leur niveau en langue anglaise.

Les équipes pédagogiques du Lycée Ozenne émettent un avis sur les dossiers de candidature des élèves. La sélection finale des élèves est réalisée par les responsables pédagogiques des diplômes visés au sein de l'École de Management dans le cadre des modalités d'admission définies par l'Université Toulouse 1 Capitole.

## **Article 5. Suivi de la convention**

---

Le suivi de la convention est assuré par le Directeur de l'École de Management ou son représentant et par le Proviseur du lycée Ozenne ou son représentant.

Les élèves du lycée Ozenne sont informés du contenu de la convention. Une réunion de présentation des formations de l'École de Management, animée par les responsables pédagogiques, est organisée au sein du lycée Ozenne.

Une réunion de suivi de la convention est organisée une fois par an pour évoquer les aspects administratifs et pédagogiques de la convention.

**Article 6. Durée de la convention**

---

La présente Convention est conclue pour une durée de trois années universitaires à compter de l'année universitaire 2018/2019. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

**Article 7. Communication**

---

Les deux parties s'autorisent à faire mention de la présente convention dans tous supports de communication à usage interne ou externe à leurs institutions.

*Fait à Toulouse, le*

La Présidente  
de l'Université  
Toulouse 1 Capitole

Le Proviseur  
du lycée Ozenne  
de Toulouse

Le Directeur  
de l'École de Management  
de Toulouse

La responsable du Département  
Comptabilité Contrôle Audit de l'École de Management